



Compte rendu CHSCT ministériel

15 juillet 2020

Le CHSCT ministériel s'est réuni le 15 juillet 2020, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler.

Frédérique Lucas, Hélène Duchemin et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Les derniers PV n'ayant pas été validés, l'ordre du jour comprend deux sujets :

- la présentation de la méthodologie de travail pour le retour d'expérience Covid-19,
- les notes de cadrage de la rentrée scolaire 2020.

Avant les sujets à l'ordre du jour, Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, apporte des informations sur la Guyane.

Au départ la maladie a démarré à la frontière avec le Brésil. Elle touche maintenant le littoral (Cayenne et Kourou) et s'étend vers Saint-Laurent-du-Maroni.

Aucun malade n'est à déplorer dans l'enseignement agricole mais deux cas à la direction générale des territoires et de la mer (dont un toujours en quatorzaine). Les confinements sont très ciblés.

Il n'y a plus de problème d'approvisionnement en matériel (gel, masques...)

Le pic épidémiologique n'est pas atteint (attendu semaine prochaine).

Pour l'enseignement agricole, les épreuves ont été reportées en septembre. La préparation de la rentrée a commencé.

I. Retour d'expérience Covid-19 : méthode de travail

Patrick Soler indique que différents chantiers sont prévus pour le retour d'expérience Covid-19 (voir document) qui constitue un gros travail pour le CHSCTM.

1. Enquête sur le télétravail

Stéphanie Frugère indique que l'enquête se fera sur la base du questionnaire présenté lors de la réunion sur le baromètre social du 1^{er} juillet (voir l'article consacré à cette réunion).

L'objectif est de valoriser ce qui est valorisable, afin de modifier les règles du télétravail au ministère de l'agriculture, qui doivent être revues suite à la parution du décret du 5 mai 2020.

Un groupe de travail est prévu à la rentrée.

L'enquête devrait être lancée rapidement auprès des agents de l'administration centrale, des DRAAF et des DAAF pour un retour avant le 4 septembre.

L'Alliance du Trèfle regrette que le périmètre de cette enquête ne concerne finalement pas les agents du MAA en poste dans les DDI, contrairement à ce qui avait été indiqué lors du groupe de travail sur le baromètre social.

Ces agents se sentent frustrés et abandonnés par leur ministère d'origine alors que le ministère de l'intérieur a déjà diffusé le 3 juillet un document de deux pages intitulé « Fiche RETEX de la gestion de la crise sanitaire dans les DDI », document qui occulte complètement les difficultés auxquelles ont dû faire face localement les agents des DDI.

Stéphanie Frugère indique que les agents des DDI ont été retirés du périmètre du questionnaire car le MAA n'a pas la main sur l'organisation du télétravail dans les DDI.

Toutefois elle a bien noté l'absence de questionnement des agents en DDI et va faire remonter ce sujet à la Secrétaire générale.

Concernant la période actuelle, le télétravail sans règle n'est pas souhaitable et chacun ne doit pas s'organiser dans son coin.

2. Retour d'expérience Covid-19

Vincent Séveno, chef du bureau du pilotage des projets de modernisation, indique que ce retour d'expérience a pour objectifs d'améliorer la préparation de l'organisation en cas de crise et de retenir des enseignements pour l'organisation au jour le jour.

Le périmètre est celui du ministère hors enseignement agricole et hors opérateurs.

Un prestataire externe accompagnera le ministère dans la démarche et permettra de définir plus précisément la méthodologie permettant d'associer la communauté de travail (questionnaire, entretiens, ateliers...). Une note de cadrage est prévue à cet effet entre le MAA et le futur prestataire. Le cahier des charges est en cours de finalisation, les travaux seront lancés au plus tard à la rentrée.

Un RETEX interministériel est également en cours.

■ L'Alliance du Trèfle demande quel est le prestataire retenu.

Vincent Séveno indique qu'il n'est pas défini à ce stade. Il sera retenu dans le cadre du lot 2 du marché interministériel de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) : conception et mise en œuvre des transformations de l'action publique de l'État. Ce sera vraisemblablement INOP'S ou Capgemini associé à Mazars.

3. Questionnaires spécifiques pour l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agricole

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements des dotations et des compétences, indique que le questionnaire prévu pour l'enseignement technique agricole reprend certains éléments de la trame de l'enquête sur le télétravail, mais intègre également la mise en œuvre de la continuité pédagogique, le retour des élèves en présentiel, l'impact sur les missions et l'intégration des outils informatiques.

Le questionnaire sera finalisé à la fin de la semaine, pour un retour avant la première quinzaine de septembre, et une synthèse à l'automne.

La DGER a également déjà beaucoup de retours des EPLEFPA et des DRAAF.

Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur, indique que le RETEX pour l'enseignement supérieur agricole est organisé autour des missions « métiers », de la continuité du service public avec l'importance d'interroger les usagers (étudiants, apprentis...).



Trois courts questionnaires (10-15 questions) sont prévus : un pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, un pour les enseignants (qui renseigneront également le premier questionnaire) et un pour les étudiants et les apprentis. Les questionnaires seront disponibles sur Sphinx du 20 juillet à fin septembre. Le RETEX national s'alimentera des réponses aux questionnaires et de la synthèse des RETEX des établissements.

Les organisations syndicales souhaitent être associées à l'élaboration des questionnaires prévus pour l'enseignement supérieur agricole.

4. Baromètre social

Stéphanie Frugère indique que des questions spécifiques à la crise Covid-19, au-delà du travail à domicile, sont prévues dans le baromètre social qui sera lancé en octobre (voir l'article sur le groupe de travail du 1^{er} juillet), qui constitue un rendez-vous important pour la communauté de travail et qui touche une large population.

Suite aux questions des organisations syndicales, Stéphanie Frugère précise que pour les personnes vulnérables, le protocole du 24 juin continue de s'appliquer mais avec une meilleure association du médecin du travail pour toute demande de télétravail. Celui-ci peut inviter à la reprise du travail sur site mais en proposant des aménagements adaptés compte tenu de la situation exceptionnelle. La fiche 9 réactualisée devrait être mise sur l'intranet très rapidement.

Stéphanie Frugère est bien consciente du manque de médecin du travail pour certaines structures, mais estime qu'il y a cependant toujours possibilité d'avoir une expertise médicale à partir des ressources internes.

Patrick Soler confirme que l'absence de médecin du travail ne doit pas mettre en danger un agent et qu'en cas de difficulté, il faut faire remonter tout dossier sensible en bilatérale.

Les personnes en situation de handicap font quant à elles l'objet d'un suivi particulier.

II. Notes de cadrage de la rentrée scolaire 2020

1. Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Phillipoux, présente le projet de note (voir le document) qui s'inscrit dans une volonté de reprise en présentiel, dans un contexte d'incertitudes.

Le RETEX doit permettre d'adapter les procédures.

La note prévoit la procédure de gestion d'une suspicion ou d'un cas dans un établissement.

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, présente les six fiches (voir les documents) dont certaines ont été co-construites avec le groupe Covid de la MSA et Jacqueline Bénoliel, médecin de prévention et conseillère technique nationale.

Des grilles d'évaluation nouvelles ont été élaborées pour les vestiaires et les points d'eau.

Les consignes de nettoyage au quotidien ont été modifiées, car dans son avis du 7 juillet, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) considère qu'un nettoyage quotidien standard est suffisant.

Les règles de distanciation se basent désormais sur la distance de 1mètre (et plus 4m2).

Dans l'avis du HCSP du 7 juillet la notion de brassage n'est pas retenue (à l'internat, une chambre peut donc accueillir des apprenants qui ne sont pas dans la même classe).

Une fiche spéciale est prévue pour les salles spécialisées avec des règles de bonnes pratiques qui s'appliquent aux apprenants, aux enseignants et formateurs.

2. Enseignement supérieur agricole

Jérôme Copalle présente le projet de note (voir le document).

Face à l'épuisement général des enseignants et des étudiants avec l'enseignement distanciel, le MAA privilégie le retour en présentiel avec un plan de réversibilité graduelle.

La situation dans l'enseignement supérieur agricole n'est pas la même que pour certaines universités qui peuvent accueillir jusqu'à 60 000 étudiants en centre ville. Les établissements de l'enseignement supérieur agricole sont souvent situés à l'extérieur avec des campus plus réduits (1 000 étudiants).

Le port du masque systématique est prévu. Rien ne change pour les stagiaires.

Concernant les événements festifs de rentrée, il précise que la logique est de ne pas organiser de grandes fêtes (les discothèques restent fermées). Les étudiants sont majeurs et les associations d'étudiants sont responsables de ces événements.

Comme certaines organisations syndicales s'interrogent sur la pertinence de ne prévoir pour la rentrée dans l'enseignement agricole que le scénario sanitaire favorable, Patrick Soler confirme que les acteurs locaux ont besoin d'instructions rapidement et que ces instructions tiennent compte de la situation sanitaire actuelle. La doctrine en matière de masque va évoluer suite aux annonces du Président de la République du 14 juillet.

Questions diverses

Abattoirs

Concernant les tests généralisés en abattoir, ce sont les ARS qui gèrent, et le MAA souhaite connaître le champ d'obligation du dépistage.

L'administration n'a pas connaissance de refus de personnes de se faire tester, mais il n'y a pas de sanction pour quelqu'un qui refuserait de subir un test.

Aïd-el-kebir

L'instruction sur l'organisation de l'Aïd-el-kébir n'a pas encore été signée en raison du changement de gouvernement mais sa parution est imminente. Le projet a été envoyé aux services.

Patrick Soler note la demande des organisations syndicales d'organiser un CHSCTM avant la rentrée et n'y est pas défavorable bien que cela nécessite un travail en amont.

Il conclut le CHSCTM en espérant un retour du CHSCTM en présentiel, sur les chantiers du Programme national de prévention.